

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE

DE

BOUC BEL AIR

N°2024-003

Code Postal 13320

Le Maire de la commune de Bouc Bel Air,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du huit juin deux mille vingt, portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**OBJET :**  
**AUTORISATION**  
**D'ESTER EN JUSTICE**

Vu la requête enregistrée sous le n° 2305938, en date du vingt-six juin deux mille vingt-trois, introduite devant le Tribunal Administratif de Marseille et notifiée par ce dernier à la collectivité le trente janvier deux mille vingt-quatre,

Considérant qu'il s'agit d'un dossier étroitement lié à la requête n° 2309843 précédemment notifiée à la collectivité par le Tribunal Administratif de Marseille, et qu'il est donc opportun d'autoriser le cabinet d'avocats BOREL & DEL PRETE à ester en justice et de lui confier la mission d'assistance et de représentation de la ville dans le cadre de cette affaire,

### DECIDE

**Art. 1<sup>er</sup> :** d'autoriser la SCP BOREL & DEL PRETE, Avocats à la Cour d'Aix-en-Provence, dont le cabinet est sis immeuble Le Triangle, 235 rue Léon Foucault, 13100 Aix-en-Provence, d'ester en justice, assister et représenter la commune de Bouc Bel Air.

**Art. 2 :** Cette assistance et cette représentation s'effectueront dans le cadre de la procédure enregistrée sous le n° 2305938 devant le Tribunal Administratif de Marseille, selon les conditions de la lettre de mission datée du neuf novembre deux mille vingt, rédigée entre la SCP BOREL & DEL PRETE et la ville de Bouc Bel Air.

Fait à Bouc Bel Air, le 07 FEV 2024

  
Richard MALLIÉ

